

FICHE DE POSTE

TECHNICIEN HOSPITALIER ELECTRICIEN (H/F)

Document créé le	Référence	Historique des versions
04/12/2024	FDP- TEC- 007	Version 1

	Rédaction	Vérification	Validation
	Joseph MONTAPERTO <i>Responsable service Réseaux, énergie, automatismes</i> Peggy SOLINAS <i>Référente GPMC</i>	Hélène SOL <i>Directrice du PILS</i>	Pascale DELAUNAY <i>Directeur des Ressources Humaines</i>
Date	04/12/2024	04/12/2024	04/12/2024

Codification R.N.M.S.A. (Répertoire National des Métiers de la Santé et de l'Autonomie)

Intitulé du métier	Code Métier
TH ELECTRICIEN	20L40
Famille	Sous-famille
INGENIERIE ET MAINTENANCE TECHNIQUE	INSTALLATION – MAINTENANCE – MATERIELS ET SYSTÈMES ELECTRIQUES, ELECTRONIQUES ET AUTOMATISMES

1 – Présentation de l'établissement :

Établissement Public de Santé Mentale, le Centre Hospitalier Alpes-Isère (CHAI) constitue un acteur majeur du soin psychiatrique en Auvergne-Rhône-Alpes en desservant plus de 840 000 habitants sur les deux tiers Sud-Isère. En effet, une des particularités de cet établissement est d'avoir son site principal sur la commune de Saint-Égrève tout en comptant plus de 50 lieux de soins répartis sur l'ensemble du territoire.

Organisé en six pôles cliniques de psychiatrie générale et de spécialités, adulte et enfant, le CHAI est un établissement dynamique, en perpétuelle évolution, afin d'offrir à ses patients une prise en charge de qualité.

Le CHAI fait partie du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) Alpes Dauphiné dont l'établissement support est le CHU Grenoble Alpes et qui regroupe 8 établissements publics de santé (CHU Grenoble Alpes, sites de Grenoble et de Voiron, CH de La Mure, CH de Rives, CH de Saint-Geoire-en-Valdaine, CH de Saint-Laurent-du-Pont, CH de Tullins, CH d'Uriage et CHAI).

Le GHT a défini un projet médical partagé qui ambitionne une amélioration concrète de la prise en charge des patients au sein de parcours de soins coordonnés. Il revient au CHAI d'animer le pilotage de la filière psychiatrique. Au-delà du GHT, le CHAI a tissé de nombreux liens avec des structures sociales et médico-sociales, des associations ainsi que des collectivités territoriales.

2 – Définition du poste :

Le technicien électricien réalise et suit les travaux d'installation électrique, de maintenance et d'entretien électrique, et de rénovation des équipements électriques, sur les installations courant forts et courant faibles des structures intra-hospitalières et extrahospitalières du CHAI.

3 – Environnement du poste :

Lieu principal d'affectation :	CHAI
Pôle / U.F. de rattachement :	Pôle Ingénierie logistique et sécurité (PILS) UF 0623 Réseaux, Energie et Automatismes
Liens hiérarchiques :	La Directrice du pôle Ingénierie-Logistique-Sécurité L'ingénieur responsable des réseaux, énergies et automatisme Le TH encadrant des installations et maintenance courants forts
Liens fonctionnels interne :	Personnel des autres secteurs des services techniques Service informatique pour les opérations de maintenance Le magasinier des services techniques pour l'approvisionnement en matériaux, outillage et pièces détachées
Liens fonctionnels externe :	Fournisseurs, mainteneurs et prestataires de service pour la mise en service des installations, le suivi et le contrôle des interventions Organismes de contrôle pour le suivi des contrôles périodiques réglementaires et la sécurité électrique
Agent en responsabilité directe :	Aucun
Contraintes éventuelles liées au poste :	Habilitation électrique indispensable et adaptée au CHAI

4 – Description du poste :

ACTIVITES PRINCIPALES *(liste non exhaustive)*

Dans le domaine électrique des courants forts et courants faibles :

- Installations, maintenances, dépannage, entretien, mises en service, suivi et prévention des matériels, et des équipements électriques,
- Établissement / actualisation et mise en œuvre de consignes, spécifiques.
- Mise en conformité des installations suivant les rapports de l'organisme de contrôle.
- Réalisation de divers travaux de remplacement d'appareillages électriques.
- Recensement / constat et analyse d'anomalies, de pannes, de dysfonctionnements des matériels, équipements, des installations spécifiques.
- Suivi des contrôles réglementaires et des organismes agréés.
- Tenue à jour des données / des fichiers concernés sur le domaine.
- Vérification, mise en route, pilotage et surveillance des équipements, mise à l'arrêt des installations techniques sur les domaines des courants forts et des courants faibles.

QUALITES METIER ATTENDUES

(Aptitudes, qualités et comportement professionnel)

Dans les domaines des courants forts et des courants faibles :

Savoirs faire requis :

- Savoir conduire les installations, les maintenances, l'entretien, la prévention, et suivre les prestataires sur les matériels et équipements « électriques ».
- Savoir concevoir, formaliser et adapter les consignes et la réglementation.
- Évaluer, choisir, utiliser les produits et/ou matériaux nécessaire à la pratique.
- Dépanner et conseiller les utilisateurs.
- Savoir identifier et diagnostiquer les dysfonctionnements, les anomalies, les pannes et les défauts.
- Savoir identifier, analyser, évaluer et prévenir les risques, définir les actions correctives/préventives
- Lire et interpréter des plans techniques, des croquis.
- Maîtriser les logiciels métier tel que la GMAO (QB7 de marque IFMH), la GTB (Structureware de marque Schneider Electric, Schémas électriques (Autofil de marque ALGOTECH).

Connaissances associées :

- Électricité courants forts (BT et HTA) : connaissances approfondies
- Courants faibles (TBT) : connaissances approfondies
- Normes et réglementations électriques : connaissances approfondies
- Électronique : connaissances opérationnelles
- Automatismes : connaissances opérationnelles
- Logiciel dédié à la maintenance des équipements électriques : connaissances opérationnelles
- Réseaux informatique : connaissances générales
- Dessin en bâtiment : connaissance générales
- Réglementation en hygiène, sécurité et conditions de travail

QUALITES SPECIFIQUES POUR LE POSTE

- Ponctualité
- Goût pour la notion de service rendu
- Goût du travail en équipe, esprit d'équipe et d'entraide
- Bonnes aptitudes physiques
- Rigueur, organisation, méthode
- Bon sens
- Autonomie dans l'exécution, esprit d'initiative
- Capacités d'adaptation et disponibilité
- Efficacité, Rapidité
- Respect des consignes de sa hiérarchie
- Suivi des procédures en vigueur
- Sens du rangement et de la propreté
- Discrétion, sens de la réserve, constance
- Gestion des priorités
- Etre garant de la bonne image de son service

CONDITIONS DE TRAVAIL	
Horaires de travail du poste	
Poste à 100 %	Astreintes : <input checked="" type="checkbox"/> oui probable <input type="checkbox"/> non Périodicité de l'astreinte : Nuits et WE
Relationnel dans le poste de travail	
<input checked="" type="checkbox"/> Travail seul <input checked="" type="checkbox"/> Travail en équipe <input checked="" type="checkbox"/> Travail au contact du public <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Poste en lien fonctionnel avec l'ensemble des acteurs hospitaliers	
Déplacements liés au poste de travail	Véhicule lié au poste de travail
<input checked="" type="checkbox"/> Agglomération <input checked="" type="checkbox"/> D'un site à l'autre <input type="checkbox"/> Autres	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Type de véhicule utilisé <input type="checkbox"/> VL <input type="checkbox"/> PL <input type="checkbox"/> Scooter <input type="checkbox"/> Engins <input type="checkbox"/> Fourgon <input type="checkbox"/> Autres
Permis pour le poste de travail	
<input type="checkbox"/> A <input checked="" type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> EB <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> EC <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> ED	

6 – Risques associés au poste:

Les risques communs à l'ensemble des professionnels et/ou spécifiques au poste sont identifiés dans le DUERP.

Surveillance médicale							
Spécificités du suivi médical liées aux caractéristiques du poste <i>(à compléter avec le médecin de travail de la collectivité)</i>							
Surveillance médicale renforcée <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non							
Vaccinations obligatoires : DTPolio							
Vaccinations recommandées : ROR							
PROTECTION INDIVIDUELLE MISE A DISPOSITION							
DESIGNATION		Qté	Précisions	DESIGNATION		Qté	Précisions
	Rehausseur d'écran				Filtre écran		
	Fauteuil ergonomique				Repose pieds		
	Repose poignets				Autre (préciser)		
	Vêtements de travail	5	Pantalon , veste Atex , pull avec bouton plastique		Protection auditive		
	Tablier de soudeur				Lunettes	1	Lunette de protection

	Vêtements de signalisation	1	Parka		Ecran facial	1	
	Gants (chimique, mécanique, autres ...)	2	Gants BT et HTA		Masque anti poussières		
	Chaussures ou bottes		Chaussures d'intervention		Appareil respiratoire individuel		

FORMATIONS PERMETTANT LE MAINTIEN DE L'EMPLOYABILITE AU POSTE DE TRAVAIL (intégration / autonomisation)		
Formation(s) obligatoire (s) au poste de travail		
<input type="checkbox"/> Formation incendie <input type="checkbox"/> Habilitation électrique	<input type="checkbox"/> Laïcité <input type="checkbox"/> Journée découverte du CHAI	

7 – Missions transversales

*** Texte de référence :**

TITRE I – Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires (loi Le Pors)

TITRE IV – Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière – version consolidée au 19 décembre 2012

- Remarques :

* Cette fiche de poste est susceptible d'évoluer au gré des modifications de l'organisation du service et de l'évolution des activités de l'établissement, sans qu'une version corrective papier ne soit obligatoirement élaborée (le document actualisé est disponible en permanence sur la Gestion Documentaire).

* L'agent est recruté au nom de l'établissement, et non au seul bénéfice d'un pôle, d'un service, d'un site, d'une résidence ou d'un bâtiment.

* En ce sens, il peut être appelé à réaliser occasionnellement ses missions sur un autre site que celui correspondant à son affectation habituelle.

* Pour des raisons de continuité de service, il peut également être demandé à l'agent, détenteur uniquement de son grade et non de son poste, de réaliser temporairement ses missions et activités métiers sur un autre site et au profit d'un autre pôle ou d'un autre service. Pour les mêmes raisons de continuité de service, et en fonction de son site d'affectation principale, l'agent peut être sollicité lors de cas de force majeure (plan blanc, évènementiel, ...).

* En tant qu'agent de l'établissement, une participation active aux différentes réunions en place au sein du service, du pôle et/ou de l'institution pour lesquelles sa présence est requise est attendue

* La présente fiche de poste ne vise à aucune exhaustivité de missions, de tâches ou d'activités. Sa lecture s'effectue en lien avec les textes réglementaires régissant le métier, le référentiel métier-compétences disponible auprès de la cellule Qualité et les référentiels de formation en vigueur. Une activité demandée à un agent et qui ne ferait pas partie de la présente fiche de poste ne saurait être opposée par ce dernier si celle-ci correspond au cadre réglementaire et professionnel décrit par les autres documents cités précédemment.

Fiche de poste remise à :

Le :

Signature de l'agent :